

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2023

CFG BANK



COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2023

CFG BANK



UN 1^{ER} SEMESTRE EN FORTE HAUSSE

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 21 septembre 2023, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour le 1^{er} semestre 2023 et arrêter les comptes au 30 juin 2023.

CFG Bank poursuit sa dynamique de croissance et affiche de très bonnes performances au 1^{er} semestre 2023, avec un résultat net positif de 71 MDH, et un PNB de 309 MDH porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque, notamment en terme de production de crédits et de collecte de dépôts.

Toutefois, ce premier semestre a été marqué par l'impact de la hausse des taux obligataires sur les marchés financiers et notamment les métiers de gestion d'actifs et d'intermédiation.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux victimes du séisme, CFG Bank a développé une solution digitale qui permet d'effectuer, en un clic, le versement, sans frais, des dons des clients en faveur du fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, créé sous les hautes instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. S'agissant de la contribution directe de la banque, celle-ci intervient sous forme de dons en nature ainsi que d'une contribution financière dans le cadre du GPBM.

PNB consolidé : + 35%

Le PNB consolidé ressort à 309 MDH au 30 juin 2023 contre 229 MDH en juin 2022, soit une hausse de +35%.

Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue des activités de salle de marchés. Il est à noter par ailleurs que les métiers de banque d'affaires enregistrent un léger recul de leur PNB, du fait de la hausse des taux obligataires et de la baisse du marché boursier qui ont impacté le début de l'année.

Les encours de crédits ressortent à 9,8 milliards de DH à fin juin 2023, contre 7,3 milliards en juin 2022, soit une croissance de 34% en 12 mois.

Les dépôts s'établissent quant à eux à 12,4 milliards de DH en juin 2023, soit une collecte nette de 2,7 milliards de DH entre juin 2022 et juin 2023, avec une forte croissance des dépôts à vue qui progressent de 41%.

RBE consolidé et Résultat Net positif en nette croissance

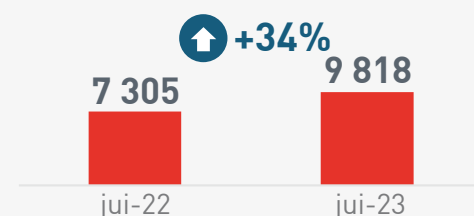
Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé ressort à +104 MDH au 30 juin 2023 contre 42 MDH en juin 2022, soit une hausse de +143%, portée par la croissance rapide du PNB et la maîtrise des charges.

Le Résultat Net consolidé (après impôts) ressort ainsi à **+71 MDH** au 30 juin 2023 contre 21 MDH en juin 2022, soit une hausse de 231%.

Perspectives 2023

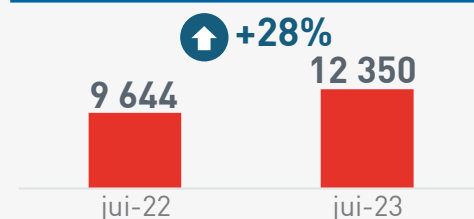
Sauf choc macro-économique externe, l'année 2023 devrait être une nouvelle année de forte croissance de l'activité, du PNB ainsi que du Résultat Net.

Crédits clientèle*



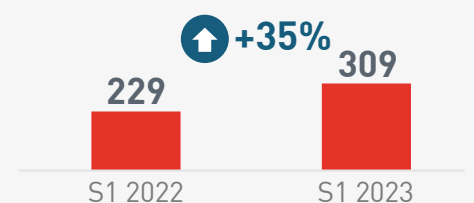
* Crédits hors pensions clientèle

Dépôts clientèle**

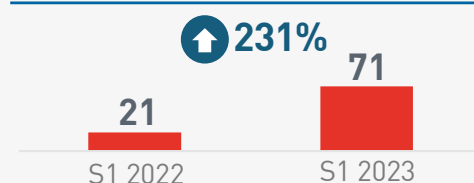


** y compris certificats de dépôts et hors obligations subordonnées

PNB consolidé



Résultat Net consolidé



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2023

CFG BANK



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 30 juin 2023.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société -mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	entre 5 et 10 ans	entre 5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêt, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Bank sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à la phase de développement sont activées.

GOODWILL

Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location financement

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour l'approche rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- Un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- Un passif de location actualisé à la date de première application.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective simplifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

La banque a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IA 39 dès le 1^{er} janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicable à ces actifs. Elle aligne davantage la comptabilité de couverture et de la gestion des risques des entreprises.

La nouvelle norme est organisée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- Axe 2 : Dépréciation et remplacement du modèle de pertes avérées par un modèle de pertes de crédit attendues ;
- Axe 3 : Comptabilité de couverture et modification des principes de couverture.

Date d'entrée en vigueur

La norme IFRS 9 est applicable aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif. En termes de FTA (First Time Application). L'impact des écarts de comptabilisation entre IAS 39 est à enregistrer en contrepartie des capitaux propres en date du 01/01/2018.

ACTIFS FINANCIERS :

Description de la norme et modalités de dépréciation

Selon le modèle de pertes avérées relatif à la norme IAS 39, les provisions sont constatées pour les créances faisant l'objet d'une preuve objective de la dépréciation et lors de la survenance d'un événement de crédit.

Les créances pouvaient alors être classifiées en trois classes distinctes : les créances saines, les créances sensibles et enfin les créances en défaut.

La norme IFRS 9, elle, a pour objectif de définir un nouveau mode dynamique de dépréciation comptable de l'ensemble des actifs financiers. Cette norme apporte ainsi une nouvelle définition du provisionnement et de comptabilisation des pertes attendues et ce dès l'acquisition de l'actif. Les nouveautés par rapport à la norme IAS 39 peuvent être résumées comme telles :

- Périmètre d'application étendu : l'ensemble des instruments de crédit et de taux d'intérêts nonobstant le type d'instrument ou sa classification, au bilan ou en hors bilan sont concernés par la dépréciation ;
- Introduction du modèle de dépréciation sur deux horizons (à horizon douze mois ou sur la durée de vie de l'actif) selon le niveau de dégradation de la qualité de crédit ;
- Dépréciations calculées en appliquant un modèle de projection probabiliste.

Critères de segmentation des créances

L'ensemble du périmètre des actifs financiers est segmenté en trois niveaux de dégradation appelés Buckets :

Créances classées en Bucket 1 :

- Un actif est classé en Bucket 1 en cas d'absence de dégradation ou lorsqu'une dégradation non significative de la qualité de la contrepartie a été constatée depuis l'octroi
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur l'année à venir (ECL 12 mois).

Créances classées en Bucket 2 :

- Un actif est classé Bucket 2 lorsqu'une dégradation significative de la qualité de crédit a été constatée depuis l'octroi
- La dégradation significative peut être par exemple liée à l'inscription des créances en Watchlist, en Weaklist, ou encore à des impayés supérieurs à 30 jours ;
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle du contrat (ECL Lifetime).

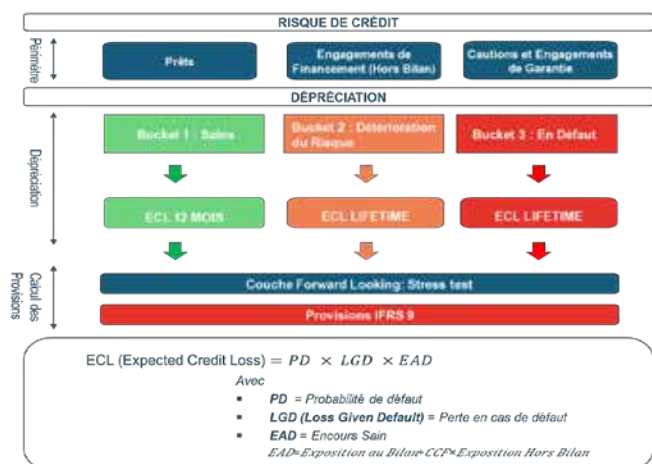
Créances classées en Bucket 3 :

- Un actif est classé Bucket 3 lorsque la perte est avérée et que le tiers est déjà en défaut.
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des provisions spécifiques tel que déjà calculé en IAS39.



Calcul des ECL

Les ECL sont définies selon le mécanisme suivant :



1. Probabilité de Défaut

Un modèle empirique de calcul des provisions IFRS 9 prenant en compte les spécificités relatives à CFG Bank (profondeur d'historique des données réduites, un nombre de défauts limité etc.) a été développé pour le calcul des probabilités de défaut.

Le modèle est basé sur l'historique des impayés pour calculer une matrice de transition entre l'état sain et l'état défaut, en passant par les catégories « 1 impayé », « 2 Impayés » et « 3 Impayés ». Cette matrice de transition a permis d'estimer une term-structure des PD (évolution des PDs en fonction de la maturité résiduelle), et en particulier :

- La PD de 12 mois affectée aux créances en Bucket 1 ;
- La PD lifetime affectée aux créances en Bucket 2 .

NB : Une PD de 100% a été affectée aux créances en Bucket 3 (défaut absorbant)

2. Loss Given Default (LGD)

La LGD a été modélisée pour certaines garanties pouvant être modélisées de façon à estimer le taux de recouvrement de la banque en cas de défaut de la contrepartie.

3. Exposure at Default – Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au total exposition de la Banque (exposition au Bilan et exposition au Hors Bilan) pouvant être impactée par le défaut d'une de ses contreparties.

La formule de calcul de l'EAD appliquée par CFG Bank est la suivante :

EAD = Exposition au Bilan + CCF × Exposition Hors Bilan (avec CCF = Taux de conversion du Hors Bilan en Bilan)

PASSIFS FINANCIERS :

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limite aux trois cas suivants :
 - o Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - o Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - o Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Bank procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Bilan IFRS au 30/06/2023		(En milliers de DH)	
ACTIF	Note	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		770.686	593.633
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	2.815.682	3.030.625
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		2.815.682	3.030.625
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2	40.296	40.296
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		40.296	40.296
Titres au coût amorti		669.584	682.432
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3	461.197	332.824
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4	11.132.427	8.806.412
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôt exigible		176.597	150.890
Actifs d'impôt différé		154.049	148.306
Comptes de régularisation et autres actifs		794.062	657.006
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	2.5	689.786	579.516
Immobilisations incorporelles	2.5	248.447	225.988
Ecart d'acquisition	2.6	124.142	124.142
Total ACTIF		18.076.955	15.372.070
PASSIF	Note	30/06/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, CCP		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	3.506.963	2.865.367
Dettes envers la clientèle	2.8	7.910.798	8.032.909
Titres de créance émis	2.9	4.439.287	2.398.945
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigible		72.218	87.745
Passifs d'impôt différé		81.586	68.675
Comptes de régularisation et autres passifs		647.713	641.132
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		104	104
Passifs techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	2.10	2.375	2.375
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		408.679	401.535
Capitaux propres		1.007.232	873.283
o Capital et réserves liées		754.652	1.558.867
o Réserves consolidées		306.669	-615.001
Part du groupe		295.995	-626.019
Part des minoritaires		10.674	11.018
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-124.924	-124.924
Part du groupe		-124.924	-124.924
Part des minoritaires		-	-
o Résultat net de l'exercice		70.835	54.341
Part du groupe		64.831	43.886
Part des minoritaires		6.004	10.455
Total PASSIF		18.076.955	15.372.070

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		(En milliers de DH)	
	Note	30/06/2023	30/06/2022
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		264.312	204.447
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-134.937	-86.691
Marge d'intérêt	3.1	129.375	117.756
Commissions (produits)		143.557	146.055
Commissions (charges)		-30.144	-31.899
Marges sur commissions	3.2	113.413	114.156
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	42.935	-15.697
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		42.867	-15.677
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		68	-20
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits nets des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités		26.661	12.641
Charges des autres activités		-3.755	-141
Produit net bancaire		308.629	228.715
Charges générales d'exploitation		-177.172	-160.593
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-27.284	-25.681
Résultat Brut d'exploitation		104.173	42.441
Coût du risque	3.4	-13.077	-7.922
Résultat d'exploitation		91.096	34.519
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-2.093	-1.363
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		89.003	33.156
Impôt sur les résultats		-18.168	-11.793
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession		70.835	21.363
Résultat net		70.835	21.363
Intérêts minoritaires		6.004	4.274
Résultat net part du groupe		64.831	17.089
Résultat par action		-	-
Résultat dilué par action		-	-

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(En milliers de DH)	
Libellé		30/06/2023	30/06/2022
Résultat net		70.835	21.363
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecarts de conversion		-	-
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres		-	6.564
Réévaluation des immobilisations		-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		-	-
Impact IAS 19/OCI		-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		-	-
Total cumulé		70.835	27.927
Part du groupe		64.831	23.653
Part des minoritaires		6.004	4.274

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2023

CFG BANK



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (En milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2021	542.890	915.560	4.639	-650.734	7.375	819.730	20.407	840.136
Opérations sur capital	16.283	48.803	2.178			67.264		67.264
Paiements fondés sur des actions				5.700		5.700		5.700
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				28.551		28.551	2.810	31.361
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-159.343	-159.343	-8.803	-168.146
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	-159.343	-159.343	-8.803	-168.146
Variations de périmètre						0	140	140
Divers reclassements						0		0
Autres mouvements				298		298		298
Capitaux propres au 31 décembre 2021	559.173	964.363	6.817	-616.185	-151.968	762.200	14.553	776.752
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2022	559.173	964.363	6.817	-616.185	-151.968	762.200	14.553	776.752
Opérations sur capital	12.703	22.628	3.707			39.038		39.038
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres								
Dividendes							-3.393	-3.393
Résultat de l'exercice				43.886		43.886	10.455	54.341
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					6.564	6.564		6.564
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	6.564	6.564		6.564
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements				-20.480	20.480	0		0
Autres mouvements				123		123	-142	-19
Capitaux propres au 31 décembre 2022	571.876	986.991	10.524	-592.656	-124.924	851.811	21.473	873.283
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2023	571.876	986.991	10.524	-592.656	-124.924	851.811	21.473	873.283
Opérations sur capital	19.192	55.061				74.253		74.253
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres								
Dividendes							-10.698	-10.698
Résultat de l'exercice				64.831		64.831	6.004	70.835
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)						0		0
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0		0
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements				-878.468	878.468	0		0
Autres mouvements				-339		-339	-102	-441
Capitaux propres au 30 juin 2023	591.068	163.584	10.524	350.304	-124.924	990.556	16.677	1.007.232

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30/06/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	89.003	79.821
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	27.274	54.847
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations		
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-22.949	18.393
Dotations nettes aux provisions	13.055	30.407
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	37.548	-3.658
Perte nette/(gain net) des activités de financement		
Autres mouvements	-64.898	903
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-9.970	100.892
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	592.652	1.280.162
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2.459.560	187.991
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2.295.932	-1.595.513
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-173.658	285.344
Impôts versés	-11.014	-27.615
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	244.352	130.369
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	323.385	311.082
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-150.450	-317.519
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-150.450	-317.519
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	63.555	35.331
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	19.992	-79.350
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	83.547	-44.019
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	256.482	-50.456
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	773.428	823.884
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	593.633	221.239
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	179.795	602.645
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.029.910	773.428
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	770.686	593.633
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	259.224	179.795
Variation de la trésorerie nette	256.482	-50.456

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.815.682	3.030.625
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.815.682	3.030.625
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40.296	40.296
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	40.296	40.296
Actifs financiers au coût amorti	12.263.208	9.821.668
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	461.197	332.824
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	11.132.427	8.806.412
Titres au coût amorti	669.584	682.432
Autres actifs financiers détenus au coût amorti		

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	30/06/2023		31/12/2022	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	2.443.999		2.752.318	
Obligations et autres titres à revenu fixe	225.351		65.982	
Actions et autres titres à revenu variable	146.333		212.325	
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés				
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	2.815.682		3.030.625	

2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

Libellé	30/06/2023	31/12/2022
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	239.741	239.741
Actions et autres titres à revenu variable	239.741	239.741
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - brut	239.741	239.741
Provision pour dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	199.445	199.445
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40.296	40.296
dont gains ou pertes latents ou différés	-124.924	-124.924

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI	30/06/2023	31/12/2022
Comptes et prêts	461.197	332.824
Valeurs reçues en pensions	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Total prêts et créances avant dépréciation	461.197	332.824
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Total prêts et créances nets de dépréciation	461.197	332.824

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	722.005	698.592
Prêts consentis à la clientèle	8.118.896	7.169.512
Opérations de pensions	1.314.347	96.635
Opérations de location financement	1.114.589	966.017
Total prêts et créances avant dépréciation	11.269.837	8.930.756
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-137.410	-124.344
Total prêts et créances nets de dépréciation	11.132.427	8.806.412

2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	30/06/2023		31/12/2022	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements				
Immeubles de placements				
Immobilisations incorporelles	427.604	-179.157	248.447	225.988
Immobilisations incorporelles	427.604	-179.157	248.447	225.988
Immobilisations corporelles	903.221	-213.435	689.786	579.516
Terrains et constructions	310.377	-21.833	288.544	289.962
Mobiliers et matériels d'exploitation	351.379	-187.456	163.923	162.362
Biens donnés en location	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	223.836	-1.871	221.965	116.462
Droit d'utilisation	17.629	-2.275	15.354	10.730
Total immobilisations	1.330.825	-392.592	938.233	805.504

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

ECARTS D'ACQUISITIONS	30/06/2023	31/12/2022
Valeur comptable en début de période	124.142	124.142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	124.142	124.142
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecart de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	124.142	124.142

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2023



CFG BANK

2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	30/06/2023	31/12/2022
Comptes à vue	-	-
Emprunts	684.597	352.220
Opérations de pension	2.804.696	2.500.414
Dettes locatives	17.670	12.733
Total dettes envers les établissements de crédit	3.506.963	2.865.367

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	6.062.387	5.788.707
Comptes d'épargne	836.786	783.517
Dépôts à terme	970.875	1.429.925
Autres comptes créditeurs	40.750	30.760
Total dettes envers la clientèle	7.910.798	8.032.909

2.9 TITRES DE CREANCES EMIS (En milliers de DH)

Libellé	31/12/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Titres du marchés interbancaires				
Titres de créances négociables	2.375.200	5.571.800	3.563.600	4.383.400
Intérêts courus non échus	23.745	55.887	23.745	55.887
Emprunts obligataires				
Intérêts courus non échus				
Autres dettes représentées par un titre				
Intérêts courus non échus				
Total	2.398.945	5.627.687	3.587.345	4.439.287

2.10 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES (En milliers de DH)

Libellé	31/12/2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	30/06/2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature							
Provisions pour engagements sociaux							
Autres provisions pour risques et charges	2.375						2.375
Total	2.375	-	-	-	-	-	2.375

3.1 MARGE D'INTERÊT (En milliers de DH)

MARGE D'INTERÊT	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	211.718	-25.797	185.921	166.673	-26.673	140.000
Comptes et prêts/emprunts	182.375	-24.405	157.970	144.224	-24.422	119.802
Opérations de pensions	2.854	-1.392	1.462	647	-2.251	-1.604
Opérations de location financement	26.489	-	26.489	21.802	-	21.802
Opérations interbancaires	5.056	-40.002	-34.946	76	-14.856	-14.780
Comptes et prêts/emprunts	2.815	-9.830	-7.015	52	-3.418	-3.366
Opérations de pensions	2.241	-30.172	-27.931	24	-11.438	-11.414
Emprunts émis par le Groupe	-68.867	-68.867	-68.867	-44.910	-44.910	-44.910
Actifs financiers disponibles à la vente	47.538	-271	47.267	37.698	-252	37.446
Total produits et charges d'intérêts	264.312	-134.937	129.375	204.447	-86.691	117.756

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS (En milliers de DH)

MARGE SUR COMMISSIONS	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations						
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle						
sur titres						
de change						
sur autres instruments financiers						
Prestations des services financiers	143.557	-30.144	113.413	146.055	-31.899	114.156
Banque	42.092	-20.016	22.076	35.679	-16.007	19.672
Banque d'Affaires (1)	101.465	-10.128	91.337	110.376	-15.892	94.484
Produits nets de commissions	143.557	-30.144	113.413	146.055	-31.899	114.156

(1) Conseil, Gestion d'actif, société de bourse et Capital Risque

3.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR (En milliers de DH)

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	42.935	-15.697
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	42.867	-15.677
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	68	-20
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Total	42.935	-15.697

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS (En milliers de DH)

Engagements de financement donnés	30/06/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés	1.262.264	1.078.323
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	1.262.264	1.078.323
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	1.262.264	1.078.323
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédits		
de la clientèle		
Total des engagements reçus		

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES (En milliers de DH)

Engagements de garantie donnés	30/06/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés	91.082	62.636
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	91.082	62.636
Autres engagements donnés	-	-
Total des engagements de garantie donnés	91.082	62.636
Engagements de garantie reçus	4.710.566	5.470.096
des établissements de crédits		
de la clientèle	4.710.566	5.470.096
Total des engagements reçus	4.710.566	5.470.096

PERIMETRE DE CONSOLIDATION (En DH)

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Bank	591.068.300	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	10.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	41.000.000	100,00%	100,00%	IG
REIM Partners	1.051.600	60,00%	60,00%	IG
CFG Marchés	20.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Assurances	100.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1.524.900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5.010.000	100,00%	100,00%	IG
T Capital Gestion	300.000	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	106.000.000	71,70%	71,70%	IG

Catégorie des Immobilisations Corporelles

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	10 ans	15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

ENCOURS PAR BUCKET (En milliers de DH)

	30/06/2023			31/12/2022		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	10.829.068	173.371	267.398	8.569.616	176.316	184.824
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	10.829.068	173.371	267.398	8.569.616	176.316	184.824
Titres de dette						
Engagements hors bilan	1.628.009	6.610	-	1.062.718	12.402	-

DEPRECIATION PAR BUCKET (En milliers de DH)

	30/06/2023			31/12/2022		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	74.677	10.051	46.933	68.715	13.097	37.710
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	74.677	10.051	46.933	68.715	13.097	37.710
Titres de dette						
Engagements hors bilan	5.458	291	-	4.463,41	358,43	-



RISQUES AFFERENTS A LA BANQUE

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des Risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction Générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;
- **Direction de la Gestion Globale des Risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la Direction des Risques, de la Direction Générale et de la Cellule Crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit.
- **Le comité mensuel de Suivi des Impayés, de la Watch List et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles Retail, Entreprise et Banque privée, il est composé de la Direction Métier concernée, de la Direction des Risques, et éventuellement de la Direction Juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La Direction des Risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watch List ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la Direction Générale.
- **Le comité semestriel de Provisionnement, des Risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la Direction Générale, des Directions Métiers et de la Direction des Risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

Politique et procédures d'octroi de crédit :

Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux Entreprises ou aux Particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Les crédits Lombard ;
- Les crédits Baux ;
- Les crédits à la Consommation...

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, ...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche Simulation Crédit, grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne, ... ;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank Al-Maghrib / GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation :

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit :

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit :

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. la direction des Risques et éventuellement la cellule Crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers Retail. Une évaluation de risque Crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation :

Aujourd'hui, la majorité des demandes de crédit sont soumises au comité crédit. Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit a été élaboré pour certains types de crédit.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle de la direction des Risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche Simulation Crédit qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits Entreprise et TPE/Professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par le Risque afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne :

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis en place un système de notation pour les entreprises conforme aux exigences Bâle 2. Ce modèle de scoring consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Le système de notation interne est également renforcé par un modèle statistique basé sur la probabilité de défaut. Ce modèle statistique est opérationnel pour les personnes morales et les personnes physiques.

Suivi des garanties :

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'Assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Watch List :

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité Crédit les prochaines années, la Direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

La Direction des risques en informe ensuite la Direction Générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watch List ainsi que le comité semestriel

de provisionnement et des risques sensibles.

Weaklist :

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du Risque Crédit, la Direction des Risques a mis en place une Weak List interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

Créances en souffrance :

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Direction des Risques, qui en informe mensuellement la Direction Générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de Suivi des impayés, Watch List et Weaklist et semestriellement le Comité semestriel de Provisionnement et des Risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002 ;

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'Entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit..

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluclable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire..

Dispositif de limites internes et stress test :

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée par le conseil d'administration.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- La **synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles** envoyée à la Direction Générale ;
- Les **PV des comités mensuels de Suivi des impayés** ;

- Les **comités semestriels de Provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist** ;
- Les **analyses Risques Entreprises et Retail** effectuées en amont de l'octroi de crédits Entreprises et TPE ;
- Les **analyses Risques ponctuelles** lorsqu'une problématique est identifiée ;
- Un **reporting trimestriel** élaboré par le Risque et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - o Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée
 - o Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements
 - o Les recommandations de la Direction des Risques et rappel des guidelines

• Le **reporting régulier sur la concentration des engagements de la banque** sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors du conseil/comité des Risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

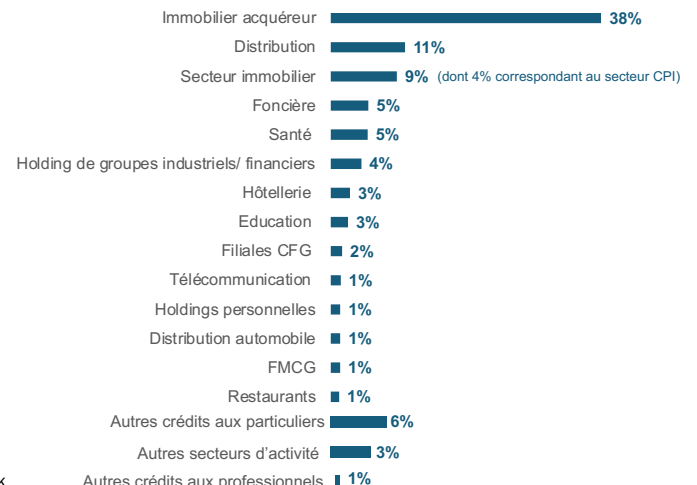
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- Des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- Des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties individuelles

Répartition des expositions globales de la banque par secteur d'activité :

L'exposition à fin juin 2023 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :

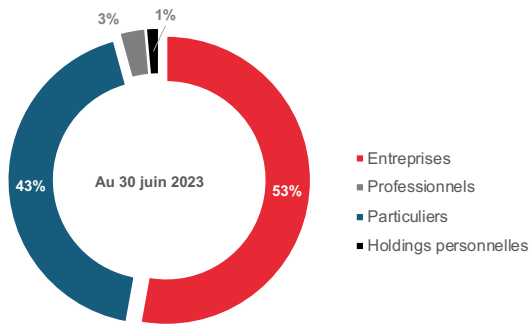


Source : CFG Bank



Répartition des engagements par catégorie de contrepartie :

L'exposition de l'encours des engagements à fin juin 2023 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements de la banque par zone géographique :

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat et Région.

→ A fin juin 2023, on note une diversification sectorielle et bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Une limite de concentration est fixée par la banque en ce qui concerne les Crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.

Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit.

Pour les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.

Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité Change.

Ces limites sont revues et validées par le conseil d'administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires, qui ne doit pas dépasser 20%. Ce coefficient est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction :

De plus, le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux Directions Métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée,
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements,
- Les recommandations de la Direction des Risques et les Guidelines.

En outre, la direction générale et les directions opérationnelles sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de concentration lors du conseil / comité trimestriel des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires. La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de Marché :

Dans le but d'accompagner la croissance de la banque et d'assurer un suivi des risques efficace, la direction des risques de CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque Marché, à travers notamment la rationalisation de la mesure VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la Direction Générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque :

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risque de Marché :

- Des limites en position par activité :

o Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille Actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées.

Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;

o Quant à l'activité Taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;

o Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité Change ; une limite de position de Change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;

- Des limites de contreparties :

Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.

o Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;

o Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;

o En ce qui concerne l'activité Change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.

- Des limites de pertes maximales par activité :

La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe :

o Le choc appliqué pour l'activité Taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;

o Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;

o Pour l'activité Change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du Dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du conseil d'administration au risque marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. **un plafond d'engagement par activité** qui doit faire l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque :

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VAR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (stop VaR, stop Loss) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la Direction Générale et le Risk Management, puis validé par le conseil d'administration. Elles sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la Direction Générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests :

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction :

La Direction Générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un reporting quotidien « Risque Marché » a été mis en place.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de marché lors du conseil / comité trimestriel des risques.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- Un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière ;

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le conseil d'administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la banque :

La politique de la banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités :

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'Investissement et CMT Entreprise et des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

- Financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine ; une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- Financement à travers les placements réguliers du Trésor ;
- Financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 1 jour et 3 mois ;
- Financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois ; afin de diversifier les sources de financement de la banque, cette dernière a également mis en place un programme d'émission de Certificats de Dépôt ;
- Financement par l'émission d'obligations subordonnées ;
- Financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- Financement via le recours aux avances 7 jours, la pension livrée à long terme, les prêts garantis à long terme, ou les swaps de change accordés par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties :

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- Interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé.
- Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.



Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- La salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/ prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :

- Court Terme : \leftarrow 1 an,
- Moyen Terme :] 1-5 ans [
- Long terme : \rightarrow 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la banque : le LCR, Liquidity Coverage Ratio, le ratio de liquidité court terme Bâle 3 :

Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent > 100%

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

Durant tout le premier semestre 2023, le LCR est resté conforme, supérieur au minimum réglementaire.

Stress tests minimaux :

CFG Bank réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.

Les résultats des stress tests de liquidité effectués durant le premier semestre 2023 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes stand-by de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction des Risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la Direction Générale et de la Salle de marché. Ce reporting comporte :

1. Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
2. Le résultat des Stress Tests ;
3. L'analyse de ces résultats ;
4. Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
5. Les recommandations de la Direction des Risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/ comité trimestriel des risques.

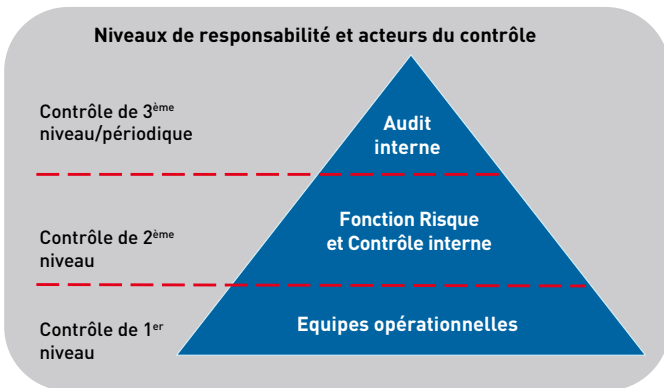
5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'Audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- La mise en place d'un système d'information Front to back qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- La mise en place d'un manuel de procédures couvrant la totalité des métiers de la banque ;
- La mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- La participation de la fonction Risque et Conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de :
 - o S'assurer du respect du cadre réglementaire ;
 - o Identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

Afin de réduire et piloter son exposition aux risques opérationnels, la banque a mis en place une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

CFG Bank a également mis en place des plans d'actions de réduction des risques identifiés, des KRI et des indicateurs clés de suivi des risques opérationnels.

- L'établissement poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :
 - o L'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la banque, en particulier pour les processus risqués ;
 - o La mise en place d'une Base Incidents consolidée allant permettre la collecte d'incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques opérationnels ;
 - o La mise en place d'un système de reporting allant permettre la remontée de l'information à la direction générale et au conseil d'administration :
 - o L'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - o L'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - o L'identification des risques majeurs ;
 - o Les plans d'actions de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le PCA de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera composé notamment :

- D'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- D'un plan de repli utilisateurs : ce site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- D'un dispositif de gestion de crise.

6. ACTIFS PONDERES ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle 3 et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes..

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 30 JUIN 2023

7, Boulevard Dira Steou
Casablanca
Maroc

4, Rue Moutaï Jazouï (Ex Rue Frit)
Anta - Casablanca
Maroc

GROUPE CFG BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. et ses filiales (Groupe CFG BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.007.232 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 70.835.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG BANK arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Associé

El Mustapha SAMOUH
Associé

HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Moutaï Jazouï (Ex Rue Frit)
Anta - Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 Fax : 05 22 29 56 70

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 30 JUIN 2023

CFG BANK

BILAN

(En milliers de DH)

ACTIF	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	770.678	593.632
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	574.520	470.044
. Valeurs en caisse	196.158	123.588
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	447.123	312.585
. A vue	244.697	159.155
. A terme	202.425	153.430
Créances sur la clientèle	10.210.817	8.075.225
. Crédits de trésorerie et à la consommation	5.201.297	4.575.596
. Crédits à l'équipement	-	-
. Crédits immobiliers	3.544.015	3.290.381
. Autres crédits	1.465.504	209.248
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	2.784.479	3.005.301
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.410.186	2.752.025
. Autres titres de créance	222.898	66.614
. Titres de propriété	151.394	186.662
Autres actifs	442.267	273.127
Titres d'investissement	669.584	682.432
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	669.584	682.432
Titres de participation et emplois assimilés	314.001	307.835
Titres mis en équivalence	-	-
Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1.244.041	1.101.420
Immobilisations incorporelles	420.173	398.511
Immobilisations corporelles	414.499	307.020
TOTAL DE L'ACTIF	17.717.661	15.057.087

PASSIF	30/06/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.489.531	2.852.634
. A vue	-	-
. A terme	3.489.531	2.852.634
Dépôts de la clientèle	7.928.401	8.072.277
. Comptes à vue créditeurs	6.079.991	5.828.076
. Comptes d'épargne	836.786	783.517
. Dépôts à terme	970.875	1.429.925
. Autres comptes créditeurs	40.750	30.759
Titres de créances émis	4.439.287	2.398.945
. Titres de créance négociable émis	4.439.287	2.398.945
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	410.445	410.541
Provisions pour risques et charges	32.222	32.257
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	408.679	401.535
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	163.584	986.991
Capital	591.068	571.876
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	208.499	-647.011
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net (+/-)	45.944	-22.958
TOTAL DU PASSIF	17.717.661	15.057.087

HORS BILAN

(En milliers de DH)

	30/06/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	1.353.345	1.140.959
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1.262.264	1.078.323
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	91.082	62.636
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	4.710.566	5.470.096
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4.710.566	5.470.096
Engagements de garantie reçus de la clientèle	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(En milliers de DH)

	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	498.928	370.084
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	5.056	76
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	190.751	151.061
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	47.547	37.698
Produits sur titres de propriété	29.888	26.446
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	54.201	45.300
Commissions sur prestations de service	49.359	45.093
Autres produits bancaires	122.127	64.410
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	266.868	206.205
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	39.465	14.391
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	25.949	26.849
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	68.867	44.910
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	38.598	35.282
Autres charges bancaires	93.989	84.773
PRODUIT NET BANCAIRE	232.060	163.878
Produits d'exploitation non bancaire	159	251
Charges d'exploitation non bancaire	52	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	168.013	156.876
Charges de personnel	85.389	75.756
Impôts et taxes	2.299	1.412
Charges externes	40.157	35.251
Autres charges générales d'exploitation	21.013	25.998
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	19.154	18.459
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	-	-
Reprises sur écarts d'acquisition	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	51.267	9.354
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	49.096	6.336
Pertes sur créances irrécouvrables	26	514
Autres dotations aux provisions	2.145	2.503
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	34.175	4.889
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	25.825	1.581
Récupérations sur créances amorties	4	6
Autres reprises de provisions	8.347	3.302
RESULTAT COURANT	47.062	2.789
Produits non courants	443	397
Charges non courantes	381	388
RESULTAT AVANT IMPOTS	47.125	2.798
Impôts sur les résultats	1.181	2.167
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	45.944	631

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(En milliers de DH)

TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2023	30/06/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	243.353	188.835
(-) Intérêts et charges assimilées	134.281	86.150
MARGE D'INTERET	109.072	102.685
(+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	54.201	45.300
(-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	38.598	35.282
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION	15.602	10.018
(+) Commissions perçues	53.188	48.623
(-) Commissions servies	14.603	11.764
MARGE SUR COMMISSION	38.585	36.859
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-124	25
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	24.329	-18.748
(±) Résultat des opérations de change	21.837	14.593
(±) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	46.041	-4.130
(+) Divers autres produits bancaires	30.468	26.791
(-) Diverses autres charges bancaires	7.709	8.345
PRODUIT NET BANCAIRE	232.060	163.878
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	6.166	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	159	251
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	52	-
(-) Charges générales d'exploitation	168.013	156.876
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	70.320	7.253
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-23.293	-5.264
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	35	799
(±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT COURANT	47.062	2.788
RESULTAT NON COURANT	62	10
(-) Impôts sur les résultats	1.181	2.167
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	45.944	631
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2023	30/06/2022
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	45.944	631
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	18.459	18.459
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	2.503	2.503
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	3.302	3.302
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	63.604	18.291
(-) Bénéfices distribués	-	-
(±) AUTOFINANCEMENT	63.604	18.291



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

	30/06/2023	31/12/2022
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	436.400	744.811
(+) Récupérations sur créances amorties		
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	582	1.433
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-219.744	-341.914
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-
(-) Charges générales d'exploitation versées	-149.239	-287.351
(-) Impôts sur les résultats versés	-1.181	-3.095
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	66.818	113.884
Variation des :		
(±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-48.995	-153.430
(±) Créances sur la clientèle	-2.158.885	-1.932.499
(±) Titres de transaction et de placement	221.852	-1.164.501
(±) Autres actifs	-169.140	208.686
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-150.210	-254.758
(±) Créances acquises par affacturage		
(±) Créances subordonnées		
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	636.897	1.547.103
(±) Dépôts de la clientèle	-143.876	2.227.086
(±) Titres de créance émis	2.040.342	-407.656
(±) Autres passifs	-96	78.350
(±) Dettes subordonnées		
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations	227.890	148.381
III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	294.709	262.265
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20	1.013
(-) Acquisition d'immobilisations financières	12.848	-280.732
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-148.347	-170.400
(+) Intérêts perçus		
(+) Dividendes perçus	29.107	26.344
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-106.373	-423.775
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées	0	200.000
(+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	74.253	35.331
(-) Dividendes versés		
(-) Intérêts versés		-6.987
V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	74.253	228.344
VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION		
VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI)	262.589	66.834
VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	752.787	685.953
IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1.015.376	752.787

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2023



7, Boulevard Ouz Stitou
Casablanca
Maroc



4, Rue Maat Jazouli (Ex RueFool)
Anfa - Casablanca
Maroc

CFG BANK S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 1.417.775 dont un bénéfice net de KMAD 45.944, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG BANK S.A. arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Ouz Stitou - Casablanca
Tél : 05 22 94 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES

El Mustapha SAMOUH
Associé

HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Maat Jazouli (Ex RueFool)
Anfa - Casablanca
Tél : 05 22 09 10 60 02



COMMUNICATION
FINANCIÈRE

Salim RAIS
Directeur Financier

T. (212) 522 48 83 95
s.rais@cfgbank.com